



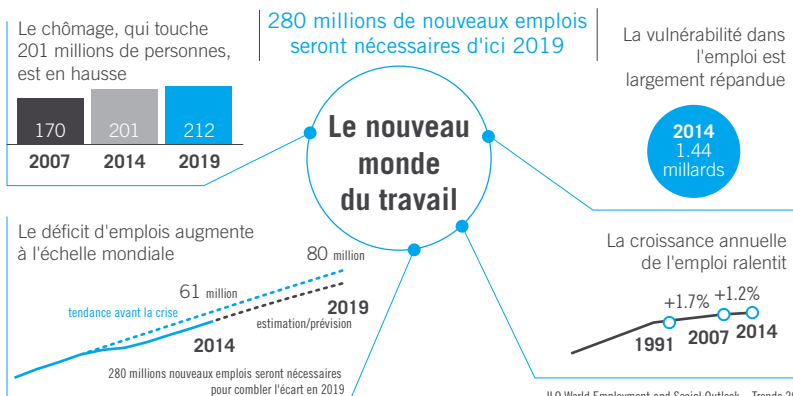
Organisation
internationale
du Travail

Les services de l'emploi dans un monde du travail qui change



Les problèmes rencontrés par les services de l'emploi dans le monde du travail

En raison des turbulences que traversent les marchés du travail du monde entier, il est devenu urgent de renforcer l'efficacité des services de l'emploi. La vulnérabilité dans l'emploi augmente et touche désormais 1,4 milliard de personnes dans le monde. Le déficit d'emplois à l'échelle mondiale, qui rend compte du nombre d'emplois perdus depuis le début de la crise économique et financière en 2008, s'élève actuellement à 61 millions. Le sous-emploi et l'emploi informel devraient se maintenir à des niveaux élevés dans les pays émergents ou en développement. Comme jamais auparavant, des services de l'emploi renforcés ont un rôle important à jouer pour répondre aux défis auxquels se voient confrontés les pouvoirs publics, les demandeurs d'emploi et les employeurs dans un monde du travail qui change.



Aujourd'hui, les services de l'emploi se heurtent à un ensemble de problèmes de plus en plus complexes, qui vont du chômage chronique et ou du sous-emploi aux mutations démographiques et à l'impact de l'évolution numérique et technologique. De nombreux services de l'emploi doivent également faire face à un chômage particulièrement élevé chez les jeunes et chez les femmes. Face aux mesures d'austérité drastiques, les pays à revenu élevé ont du mal à maintenir des services efficaces. Les besoins des pays à faible revenu ou revenu intermédiaire sont plus complexes. En effet, ils doivent étoffer leur offre de services tout en garantissant des niveaux de prestations de base, souvent avec des ressources limitées ou en baisse.

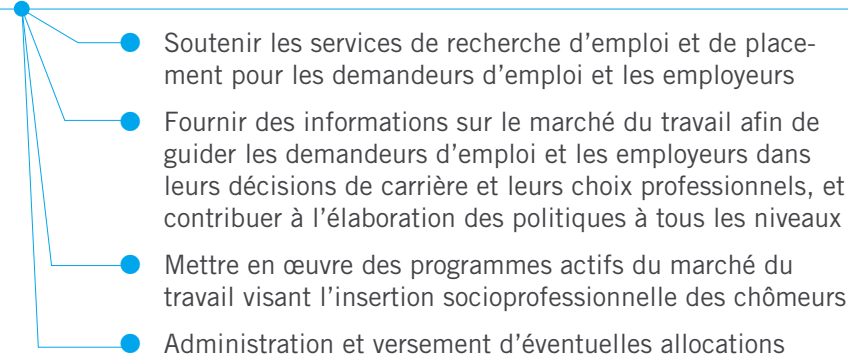
Les nombreux défis d'un monde du travail qui change

- Anticiper les besoins du marché du travail et faire en sorte que les compétences correspondent à ces besoins pour aider les employeurs et les demandeurs d'emploi à s'adapter aux changements
- Développer des systèmes d'information sur le marché du travail efficaces pour guider les décisions en matière de carrière et de formation
- Adapter la réglementation du marché du travail pour renforcer les services de recherche d'emploi et les systèmes de protection sociale
- Favoriser la participation des groupes sous-représentés qui rencontrent de sérieux obstacles pour accéder au marché du travail

Pour relever ces défis, de nouvelles stratégies globales et intégrées devront être élaborées. En tant qu'un des principaux acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi et du marché du travail, les services de l'emploi, doivent intensifier leurs efforts pour contribuer à la création d'emplois productifs et décents. Une certaine cohérence de l'ensemble des politiques est indispensable pour remporter la bataille de l'emploi, que ce soit au niveau macroéconomique et sectoriel ou à l'échelle du marché du travail et des institutions.

Comment les services de l'emploi répondent-ils aux défis du marché du travail?

Les services publics de l'emploi (SPE) encouragent un développement, une intégration et une utilisation efficaces de la main-d'œuvre à travers un ensemble de fonctions fondamentales et d'interventions plus globales sur le marché du travail:

- 
- Soutenir les services de recherche d'emploi et de placement pour les demandeurs d'emploi et les employeurs
 - Fournir des informations sur le marché du travail afin de guider les demandeurs d'emploi et les employeurs dans leurs décisions de carrière et leurs choix professionnels, et contribuer à l'élaboration des politiques à tous les niveaux
 - Mettre en œuvre des programmes actifs du marché du travail visant l'insertion socioprofessionnelle des chômeurs
 - Administration et versement d'éventuelles allocations de chômage

Dans les économies avancées, les SPE mènent d'importantes activités destinées à accroître la participation au marché du travail et à améliorer le rapport coût-efficacité. Dans les économies émergentes ou en développement, les SPE sont souvent moins développés et sont confrontés au défi supplémentaire d'une population active majoritairement concentrée dans l'économie informelle. Dans un tel contexte, l'enjeu pour les SPE consiste à trouver la bonne combinaison de services et de politiques actives du marché du travail.

L'émergence d'agences d'emploi privées (AEP) offre des possibilités de coopération pour la fourniture de services et toucher divers groupes de population sur le marché du travail. Les SPE jouent un rôle important en veillant à ce que les travailleurs soient protégés et occupent un emploi décent. Une collaboration est également mise en place avec des institutions non gouvernementales et à but non lucratif dans le but d'étendre la couverture des SPE et d'offrir des services supplémentaires à des groupes spécifiquement ciblés.

Que fait l'OIT pour les services de l'emploi dans le monde du travail?

L'OIT apporte un soutien à ses mandants pour moderniser les SPE et mettre en place des cadres réglementaires et des accords de collaboration avec les AEP. Les conseils techniques vont d'une évaluation fonctionnelle visant à estimer les capacités de prestation de services, à une assistance directe destinée à améliorer la réactivité et le ciblage des interventions afin que les services soient mieux adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs. Cela se fait dans le cadre plus large des politiques nationales de l'emploi.

La collaboration de l'OIT avec les SPE et les APE est inscrite dans les conventions internationales du travail

La **Convention (no. 88) sur le service de l'emploi de 1948** indique que le rôle des SPE est de réunir demandeurs d'emploi et employeurs par le biais de divers services dans le but d'améliorer l'employabilité. La convention encourage également la coopération avec des organismes publics et privés compétents pour assurer la meilleure organisation possible du marché de l'emploi dans le cadre des politiques de promotion de l'emploi.

La **Convention (no. 181) sur les agences d'emploi privées de 1997** reconnaît la contribution de ces agences au bon fonctionnement du marché du travail et réaffirme la nécessité de protéger les droits des travailleurs, notamment de ceux qui sont recrutés à l'étranger. Elle établit les principes généraux d'une coopération efficace entre les services publics de l'emploi et les agences privées.

L'Unité de coordination et de développement des politiques nationales de l'emploi (CEPOL) est chargée d'apporter des conseils techniques aux mandants tripartites de l'OIT pour la formulation des politiques nationales d'emploi et des stratégies à l'appui des priorités définies dans les programmes par pays de promotion du travail décent. CEPOL contribue également à promouvoir la cohérence des politiques nationales, régionales et internationales en faisant de l'emploi un élément central des stratégies de développement socioéconomique et international par des activités de renforcement des connaissances, de conseil pour l'élaboration des politiques, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de coopération technique.

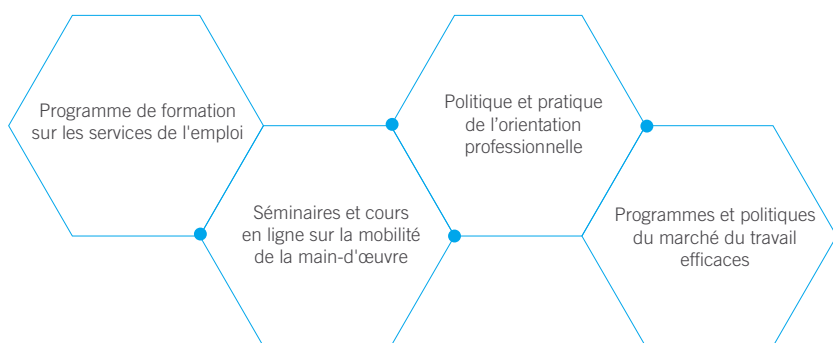
Le Département des politiques de l'emploi du BIT aide les États membres à

- Améliorer l'aptitude des services nationaux de l'emploi à offrir des services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs ayant des besoins différents
- Mettre en œuvre des programmes du marché du travail efficaces et adaptés aux spécificités des marchés du travail régionaux
- Moderniser les SPE et adapter les dispositions aux différentes phases du cycle économique
- Promouvoir une réglementation appropriée et soutenir la coopération entre les SPE et les AEP

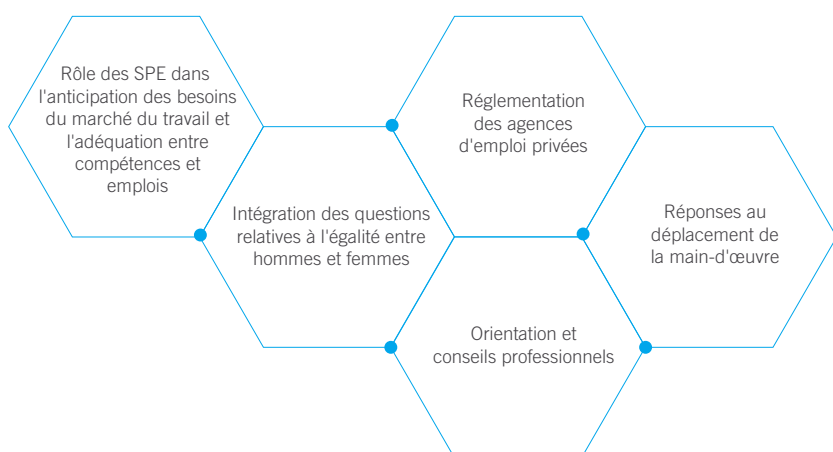
On peut citer par exemple le *Programme d'appui à la promotion de l'emploi et à la réduction de la pauvreté (APERP)*, qui couvre cinq pays francophones d'Afrique sub-saharienne, à savoir, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Togo et le Bénin. Le programme a pour objectif de réduire la pauvreté en renforçant la capacité des partenaires sociaux et des services de l'emploi à mettre en œuvre les politiques nationales de l'emploi et à favoriser la participation au marché du travail— en particulier celle des populations vulnérables.

Pour soutenir les services de l'emploi, le BIT a développé des outils et des ressources à l'intention des planificateurs, des fonctionnaires et des décideurs politiques, comprenant notamment

Formations internationales, régionales et nationales:



Guides et ressources:



Principaux partenariats sur les services de l'emploi

L'OIT travaille en étroite collaboration avec l'Association Mondiale des Services d'Emploi Publics (AMSEP) et la Confédération internationale des agences d'emploi privées (CIETT) pour soutenir la réforme et la modernisation des services publics de l'emploi, promouvoir une réglementation appropriée des agences d'emploi privées et renforcer la coopération entre services publics de l'emploi et les agences privées.



Pour plus d'informations, s'adresser à:

Bureau international du Travail (BIT)

Service des politiques de l'emploi et du marché du travail (EMPLAB)
L'Unité de coordination et de développement des politiques
nationales de l'emploi (CEPOL)

4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Tél: +41 22 799 7861

Fax: +41 22 799 7657

Email: employment@ilo.org

Internet: <http://www.ilo.org/emppolicy/lang--fr/index.htm>